

	Secteur VIE SPORTIVE	<h1>AMENDEMENT</h1> <h2>Championnat Régional JEUNES</h2> <h3>d'octobre 2021</h3>	Adoption : CA Entrée en vigueur : Validité : Commission : Jeunes et HN Nombre de pages : 2
<i>5 grammes de plumes, des tonnes d'émotion</i>			

En noir, texte original
En bleu, modifications

PREAMBULE

En raison du report du Championnat Régional Jeunes 2020-2021 en octobre 2021, cet amendement vient compléter le règlement 2020-2021.

Article 1 - OBJET

Le championnat Régional de la Ligue est une compétition à l'issue de laquelle est attribué le titre de champion régional des catégories Jeunes, Poussin à Junior, pour chaque discipline.

En raison de la crise sanitaire et du report de la compétition, les catégories d'âge à prendre en compte pour les joueurs seront celles de la saison 2020-2021, soit :

Poussins (2011 -2012)
Benjamins (2009 – 2010)
Minimes (2007 – 2008)
Cadets (2005 – 2006)
Juniors (2003 – 2004)

Article 3 - CRITÈRES D'ADMISSION, INSCRIPTIONS

3.1. Critères

Seuls peuvent être admis à participer les joueurs licenciés FFBaD, pour la saison **2021-2022**, de la région Occitanie, ne faisant l'objet d'aucune suspension à la date du Championnat Régional Jeunes.

Article 6 - QUALIFICATION DES JOUEURS

6.1. En simple :

En raison de la crise sanitaire, trois étapes ont été annulées sur la saison 20-21. Le règlement appliqué est donc le suivant :

- Trois étapes sont annulées :

Pour tableaux de 8 joueurs au Championnat régional :

4 places qualificatives : joueurs pris dans l'ordre de leur classement de l'étape organisée. Tableau complété au classement CPPH pour obtention du tableau complet à J-21 de la date du championnat.

Pour tableaux de 12 joueurs au Championnat régional :

8 places qualificatives : joueurs pris dans l'ordre de leur classement de l'étape organisée. Tableau complété au classement CPPH pour obtention du tableau complet à J-21 de la date du championnat.

La Ligue Occitanie établira la liste de joueurs qualifiés en simple.

Les joueurs **Junior** qualifiés sont les joueurs et joueuses inscrits les mieux classés en fonction du CPPH, à J-21 de la date du championnat.

Article 6.3. Nombre de joueurs et paires qualifiés

EN SIMPLE :

Pour les poussins, benjamins, minimes et cadets, le tableau ci-dessous définit le nombre de qualifiés au Championnat Régional.

	POUSSINS	BENJAMINS	MINIMES	CADETS
G	12	12	12	12
F	8	8	12	8

Les 8 meilleurs joueurs et joueuses **Juniors** classés au CPPH sont qualifiés.

EN DOUBLE :

Pour toutes les catégories, les doubles hommes, dames, et mixtes : **8 PAIRES QUALIFIÉES.**